



*Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme aux règles de publicité des actes pris par les collectivités*

## Dématérialisation de la publicité des actes

### Délibérations du Conseil communautaire du 28 septembre 2023

Mise en ligne le 12 octobre 2023

**Ordre du jour :**

Général	Composition du CST de terre de Picardie – Désignation d'un suppléant collègue élus	2023-043	Approuvé à l'unanimité
Général	Désignation de représentants suppléants au sein des organismes extérieurs FDE80 et SMITOM	2023-044	Approuvé à l'unanimité
Ressources humaines	Création de postes pour divers services- création et suppression de poste suite à modification du temps de travail et avancement de grade – mise à jour du tableau des emplois	2023-045	Approuvé à l'unanimité
Ressources humaines	Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet – Chargé de mission TEOMI	2023-046	Approuvé à l'unanimité
Evd	Exonérations de la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères	2023-047	Approuvé à l'unanimité
Ressources humaines	Présentation du rapport social unique 2021	2023-048	Approuvé à l'unanimité
Finances	Remboursement anticipé du prêt N°MON284772CHF001	2023-049	Approuvé à l'unanimité
Assainissement	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022- DSP Chaulnes	2023-050	Approuvé à l'unanimité
Assainissement	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022-Régie Terre de Picardie	2023-051	Approuvé à l'unanimité
Animation	Prise en charge des frais de formation (BAFA)	2023-052	Approuvé à l'unanimité
Ressources Humaines	Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un projet – coordinateur de réseau Chef de projet politique documentaire du réseau intercommunal Centaurée	2023-053	Approuvé à l'unanimité

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

**Délibération n°2023-043 : Composition du CST de Terre de Picardie - Désignation d'un suppléant collègue élu**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 8

Titulaires ayant donné pouvoir : 11

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 21 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents** : D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, L. LEBOEUF, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, C. FOURNET, JC. LOUVET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, D. PRONNIER, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires** : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), FX DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE), A. HANOCQ (suppléante de C. BEAUFILS)

**Titulaires ayant donné pouvoir** : X. PALPIED à G. CARON, L. POTIER à P. CHEVAL, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à JL MAILLARD, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, C. LEBRUN à L. PATTE, R. BILLORE à A. HANOCQ, JL RAMECKI à B. GANCE, M. LELEU à X. SCHNEBLE, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à D. PRONNIER.

**Titulaires absents ou excusés** : D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. LEBRUN – MERLIN, M. BAILLON, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, C. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BALCONE, D. MESSIO, JL RAMECKI, M. LELEU, C. ROUVROY, L. MAILLE, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Secrétaire de séance** : T. LINEATTE

**Objet : Composition du CST de Terre de Picardie - Désignation d'un suppléant collègue élus**

La séance ouverte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret N°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération N°2022-026 portant création d'un comité social territorial (CST) au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu la délibération 2023-004 du Conseil communautaire fixant à 3 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à 3 le nombre de représentants suppléants de la collectivité.

Vu les élections municipales de la commune de Caix de juin 2023

Vu le règlement du Comité Social de Terre de Picardie

Considérant que par arrêté N°2023-266 ont été désignés représentants de la collectivité au CST

- En qualité de membres titulaires :

Monsieur Philippe CHEVAL

Monsieur Bruno ETEVE

Madame Nadège LATAPIE-COPE

- En qualité de membres suppléants :

Madame Anne LEBRUN-MERLIN

Monsieur Jean-Claude SACLEUX

Madame Corinne NEVOU

Compte tenu du résultat des élections municipales sur la commune de CAIX, Monsieur Jean-Claude SACLEUX n'a plus de mandat de conseiller communautaire. En conséquence, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant au CST pour le collège élus.

Vu la candidature de Madame Georgette SCIASCIA, déléguée de la commune de Harbonnières

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité

- D'accepter la candidature de Madame Georgette SCIASCIA en tant que suppléante du collège élus au CST de Terre de Picardie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

1/10  
Le président,  
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

**Délibération n°2023-044 : Désignation de représentants suppléants au sein des organismes extérieurs - FDE 80 et SMITOM**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 8

Titulaires ayant donné pouvoir : 11

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 21 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, L. LEBOEUF, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, C. FOURNET, JC. LOUVET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, D. PRONNIER, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), FX DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE), A. HANOCQ (suppléante de C. BEAUFILS)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** X. PALPIED à G. CARON, L. POTIER à P. CHEVAL, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à JL MAILLARD, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, C. LEBRUN à L. PATTE, R. BILLORE à A. HANOCQ, JL RAMECKI à B. GANCE, M. LELEU à X. SCHNEBLE, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à D. PRONNIER.

**Titulaires absents ou excusés :** D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. LEBRUN -MERLIN, M. BAILLON, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, C. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BALCONE, D. MESSIO, JL RAMECKI, M. LELEU, C. ROUVROY, L. MAILLE, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

**Objet : Désignation de représentants suppléants au sein des organismes extérieurs - FDE 80 et SMITOM**

La séance ouverte,

Suite au décès de Jean-Marie ADDE, délégué de la commune de Vrély, il est nécessaire de désigner des représentants suppléants à la FDE 80 et au SMITOM

Le Conseil désigne à l'unanimité les membres suivants :

- Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM):

Suppléant : Claire FOURNET, déléguée de la commune de MEHARICOURT

- Commission paritaire FDE80/EPCI :

Suppléant : Gérard GUILLEMONT, délégué de la commune de ESTREES DENIECOURT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le président,  
Philippe CHEVAL  
*de vice-président*  
*Philippe CHEVAL*



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

**Délibération n°2023-045 : Création de postes pour divers services- création et suppression de poste suite à modification du temps de travail et avancement de grade - Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 8

Titulaires ayant donné pouvoir : 11

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 21 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents** : D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, L. LEBOEUF, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, C. FOURNET, JC. LOUVET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, D. PRONNIER, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires** : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), FX DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE), A. HANOCQ (suppléante de C. BEAUFILS)

**Titulaires ayant donné pouvoir** : X. PALPIED à G. CARON, L. POTIER à P. CHEVAL, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à JL MAILLARD, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, C. LEBRUN à L. PATTE, R. BILLORE à A. HANOCQ, JL RAMECKI à B. GANCE, M. LELEU à X. SCHNEBLE, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à D. PRONNIER.

**Titulaires absents ou excusés** : D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. LEBRUN –MERLIN, M. BAILLON, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, C. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BALCONE, D. MESSIO, JL RAMECKI, M. LELEU, C. ROUVROY, L. MAILLE, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Secrétaire de séance** : T. LINEATTE

**Objet : Création de postes pour divers services- création et suppression de poste suite à modification du temps de travail et avancement de grade - Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents**

La séance ouverte,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le président propose la **création de postes pour divers services à savoir :**

- Un poste de chargé de coopération de la CTG :

Par décision du Bureau Communautaire N°2021-24 du 16 novembre 2021, Terre de Picardie a signé avec la CAF une Convention Territoriale Globale (CTG) qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire, principalement les services aux familles centrés sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

En lien avec la démarche de la CTG, la fonction de coordination est devenue aujourd'hui une fonction incontournable dans la conduite des projets de territoire. Elle constitue une condition de réussite pré-requise pour piloter un projet global d'amélioration des services aux familles, élargi à tous les champs de compétences CAF.

Positionnée entre le champ politique et technique, la fonction de coordination revêt une dimension stratégique essentielle pour la mise en œuvre d'une politique locale.

A ce titre, il convient de recruter un chargé de coopération qui aura une :

- **Fonction stratégique** : enjeux à identifier-démarche et méthode –conditions de réussite à créer, Mobilisations des acteurs- Partenariat à créer
- **Dimension politique** : Aide à la décision – Expertise- Recherche de partenariats institutionnels- Evaluer l'impact de la CTG
- **Dimension technique** : Veille- Animation- Gestion administrative et financière

Il s'agit d'un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique A, Filière Administrative –cadre d'emploi des Attachés – grade Attaché.

Le CST, lors de sa séance du 10 juillet 2023 a émis un avis favorable sur cette organisation.

- Un poste de coordonnateur de la déchèterie :

Les travaux de création de la nouvelle déchèterie arriveront prochainement à échéance. Le site se trouve agrandi et disposera désormais de 12 quais à l'extérieur et de divers locaux de récupération des déchets.

Par ailleurs, afin d'assurer un meilleur service aux usagers, la déchèterie sera ouverte 6 jours sur 7 au lieu de 5 jours actuellement.

La gestion de ce nouveau site fait naître le besoin d'un agent supplémentaire à temps complet dont les missions seront les suivantes :

- Encadrement des 2 gardiens de déchèterie et du chauffeur
- Pilotage de l'exploitation
- Gestion opérationnelle du site à l'instar des deux gardiens actuels



Il s'agit d'un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique  
 ➤ Catégorie C, Filière technique –cadre d'emploi des agents de maîtrise ou adjoint technique

Le tableau des emplois sera mis à jour par la création d'un emploi d'agent de maîtrise. Toutefois La filière, le cadre d'emploi et le grade seront précisés à l'issue du recrutement

Le CST lors de sa séance du 14 septembre 2023 a émis un avis favorable sur cette organisation.

Chacun de ces emplois sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, ces agents contractuels seraient recrutés à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans.

Dans cas, le contrat de ces agents sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

De plus, le président propose **la création et la suppression de postes suite à la modification de temps de travail à savoir :**

Un adjoint technique principal de 1ère classe à 31 heures s'est vu proposer une augmentation de son temps de travail de 4 Heures, passant ainsi à temps complet.

Il s'agit d'une augmentation de plus de 10% de son temps travail.

Filière	catégorie	Grade actuel A supprimer	Nouveau grade à créer	Prise d'effet
Technique	C	1 Adjoint technique principal 1°classe 31h	1 Adjoint technique principal 1°classe 35h	01/11/2023

Le CST lors de sa séance du 14 septembre 2023 a émis un avis favorable pour la suppression du poste d'adjoint technique de 1°classe à 31 Heures

Enfin, le président propose **la création et la suppression de postes suite aux avancements de grade à savoir :**

2 agents remplissent les conditions et peuvent bénéficier d'un avancement de grade conformément à l'arrêté relatif aux LGD, Lignes Directrices de Gestion à savoir :

Filière	catégorie	Grade actuel à supprimer	Nouveau grade à créer	Prise d'effet
Technique	C	2 Adjoints technique principaux 2°classe 35h	2 Adjoints technique principaux 1°classe 35h	01/10/2023

Le CST lors de sa séance du 14 septembre 2023 a émis un avis favorable pour la suppression des 2 postes d'adjoints techniques de 2<sup>e</sup> classe 35h.

Le tableau des emplois permanents est modifié au regard des créations et suppressions de poste susvisées et est annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de créer les postes repris ci-dessus.
- **Décide** de supprimer les postes repris ci-dessus.
- **Adopte** la modification du tableau des emplois tel qu'annexé
- **Autorise** le Président à signer les contrats.
- **Autorise** le Président à solliciter les subventions afférentes au. Poste de chargé de coopération de la CTG

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le président**  
**Philippe CHEVAL**



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

**Délibération n°2023-046 : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet – Chargé de mission TEOMI**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 8

Titulaires ayant donné pouvoir : 11

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 21 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, L. LEBOEUF, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, C. FOURNET, JC. LOUVET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, D. PRONNIER, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), FX DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE), A. HANOCQ (suppléante de C. BEAUFILS)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** X. PALPIED à G. CARON, L. POTIER à P. CHEVAL, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à JL MAILLARD, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, C. LEBRUN à L. PATTE, R. BILLORE à A. HANOCQ, JL RAMECKI à B. GANCE, M. LELEU à X. SCHNEBLE, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à D. PRONNIER.

**Titulaires absents ou excusés :** D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. LEBRUN –MERLIN, M. BAILLON, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, C. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BALCONE, D. MESSIO, JL RAMECKI, M. LELEU, C. ROUVROY, L. MAILLE, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

## **Objet : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet – Chargé de mission TEOMI**

La séance ouverte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24 Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Le Président informe l'assemblée que :

Par délibération en date du 20 janvier 2022, le Conseil communautaire a décidé de passer de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à la TEOMI° (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative et d'appliquer une taxe incitative)

Aujourd'hui, le calcul de la taxe TEOM se fait en fonction de la valeur locative du logement, quelle que soit la production de déchets de ce logement.

Demain, la taxe incitative (ou TEOMI) sera toujours incluse dans la taxe foncière avec :

- Une part FIXE diminuée encore calculée en fonction de la valeur locative du logement
- Une part INCITATIVE en fonction du nombre de fois où le bac d'ordures ménagères est présenté à la collecte et en fonction du volume du bac.

Le déploiement de la tarification incitative nécessite de recruter un chargé de mission pour assurer le suivi du déploiement.

Un bureau d'études a été missionné pour prendre en charge une partie des prestations nécessaires au déploiement de la TEOMI (rédaction des marchés publics et analyse des offres, travail sur la grille tarifaire, etc.). Le rôle du chargé de mission TEOMI sera de suivre la mise en place la tarification incitative sur l'ensemble du territoire intercommunal, en lien avec le bureau d'études.

Il s'agit d'un emploi non permanent qui serait assuré par un agent contractuel recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Le contrat de projet mentionné à l'article L. 332-24 est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.

Le contrat de projet prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance.

Dans le cadre de ce projet, il sera confié une première mission de 18 mois. A l'issue de celle-ci une seconde mission de 18 mois pourra être confiée.

Le CST, lors de sa séance du 10 juillet 2023 a émis un avis favorable sur cette organisation.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi non permanent de chargé de mission de TEOMI à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 relevant de la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien le projet de déploiement de la tarification incitative sous la forme d'une TEOM Incitative

Cet emploi est créé pour une durée de 18 mois (1 an minimum et 6 ans maximum). A l'issue de cette période, une seconde mission de 18 mois pourra être confiée.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de technicien.

Ce poste pourra bénéficier du dispositif de Volontariat territorial en administration (VTA) qui s'inscrit dans le cadre de l'offre d'ingénierie portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au profit des territoires ruraux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (ou de l'établissement).

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de créer le poste repris ci-dessus.
- **Autorise** le Président à signer le contrat
- **Autorise** le Président à solliciter les subventions afférentes à ce poste.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le président,  
Philippe CHEVAL



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

**Délibération n°2023-047 : Exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 8

Titulaires ayant donné pouvoir : 11

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 21 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents** : D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, L. LEBOEUF, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, C. FOURNET, JC. LOUVET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, D. PRONNIER, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires** : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), FX DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE), A. HANOCQ (suppléante de C. BEAUFILS)

**Titulaires ayant donné pouvoir** : X. PALPIED à G. CARON, L. POTIER à P. CHEVAL, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à JL MAILLARD, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, C. LEBRUN à L. PATTE, R. BILLORE à A. HANOCQ, JL RAMECKI à B. GANCE, M. LELEU à X. SCHNEBLE, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à D. PRONNIER.

**Titulaires absents ou excusés** : D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. LEBRUN –MERLIN, M. BAILLON, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, C. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BALCONE, D. MESSIO, JL RAMECKI, M. LELEU, C. ROUVROY, L. MAILLE, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Secrétaire de séance** : T. LINEATTE

## Objet : Exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article 152 du Code général des impôts, d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024, les propriétaires de locaux à usage commercial ou industriel ainsi que les propriétaires de maison vide de tous meubles qui ne mettent pas de poubelles lors des ramassages des ordures ménagères.

Il précise que les démarches administratives nécessaires seront effectuées auprès du Centre des Impôts d'Amiens avant le 15 octobre.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder une exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 à :

1	<b>Bâti Services</b>	16 rue de l'église AB/282 AB/283 16F rue de l'église N° de section : AB283	Assevillers
2	<b>SCI du Jardin Bazin</b>	16 rue de l'église	Assevillers
3	<b>Carrosserie Dalle</b>	1 rue de l'église 4bis rue de l'église N° de section : AB / N° de plan 42 Invariant 015264B	Assevillers
4	<b>SARL Les puits tournants (41/1000° de la propriété)</b>	3 bis, rue Lamotte N° de section : AA / N° de plan AA160	Bayonvillers
5	<b>F2Y</b>	11-13 rue du 22 eme RMVE N° de section : ZH / N° de plan 40 - 41	Berny en Santerre
6	<b>Billoré Serrurerie</b>	33 rue Jean Lebas	Chaulnes
7	<b>Carrefour Market</b>	34 rue Roger Salengro N° de section : AC100 AC101 AC102 AC103	Chaulnes
8	<b>Commune de Chaulnes</b>	109 avenue Aristide Briand N° de section : AE5	Chaulnes
9	<b>ETS Gance et Fils</b>	3 rue Jean Catelas N° de section : A / N° de plan 681ST	Chaulnes
10	<b>Gance Alain</b>	23bis rue de la sablonnière N° de section : AB / N° de plan 146 Invariant : 801860440140	Chaulnes
11	<b>SARL Martel</b>	72 av Aristide Briand N° Parcelle AH67	Chaulnes
12	<b>NICOBRIK</b>	8 bis rue Roger Salengro N° de section : AC / N° de plan 30	Chaulnes
13	<b>Sogidef (pour les sociétés ITM Lai et DOSSIN)</b>	5017F rue de Lihons et 13 rue d'Hallu (Parcelles ZT17 ; AH92 AH96 AH99 AH95 AH106)	Chaulnes
14	<b>Darras Laurent</b>	4 grande rue N° de section : ZR / N° de plan 19	Framerville
15	<b>Harbonnières – atelier municipal</b>	3 rue Mesmy N° de section : AH / N° de plan 193 Invariant : 0073345U	Harbonnières
16	<b>Harbonnières – local communal</b>	1 rue Raoul Defruit N° de section : AD226 / N° de plan 11 Invariant : 0202445	Harbonnières

17	<b>Harbonnières – maison inoccupée et détruite</b>	28 rue Garelepoix N° de section : AB / N° de plan 107 Invariant : 0073216V	Harbonnières
18	<b>EARL Leroy</b>	Le bois du sart N° de section : ZI / N° de plan 007	Harbonnières
19	<b>Maison André</b>	42, rue de Pertain – Omiécourt N° de section : 608ZD / N° de plan 32 Invariant : 0168096	Hypercourt
20	<b>Nuttens Stockage</b>	7 domaine de Berseaucourt – Pertain N° de section : ZH19 et 62	Hypercourt
21	<b>ETS Guillemont Gabriel</b>	1b rue du 41ème RI N°section AA / N° de plan :165	Lihons
22	<b>SCI 2GLV / Coppe Gaëlle</b>	8 rue du tour des haies N° de section AC / Invariant :0163074L	Marchélepot
23	<b>Commune de Maucourt</b>	9 grande rue N°section AB / N° de plan :150	Maucourt
24	<b>Commune de Maucourt</b>	38 grande rue N°section AB / N° de plan :82	Maucourt
25	<b>Garage Douay et Fils</b>	28 rue de Lihons N°section AB / N° de plan :320 Invariant : 0088112	Méharicourt
26	<b>Camping de Proyart</b>	9001 Chemin de Méricourt	Proyart
27	<b>SCI Avenir 2000</b>	Avenue Fosse Pierret N° de section : ZA118/119/120/140	Rosières en Santerre
28	<b>Cressot Entreprise</b>	18, rue Jean Mermoz	Rosières en Santerre
29	<b>Direct Menuiseries / CARDON Michel</b>	72 rue Pasteur	Rosières en Santerre
30	<b>Guillemont Gabriel (Bâtiments de l'entreprise ETS GUILLEMONT°)</b>	2, rue du pied de selle N° : Z0040	Rosières en Santerre
31	<b>SAS Lodomat - Bricomarché</b>	20 rue de Vauvillers N°section OZ / N° de plan :0111 Et ZA0078	Rosières en Santerre
32	<b>SCI FL (Warvillers) / SARL Les Jardins de Francois</b>	31 rue Jean Jaures N° de section : T0086	Rosières en Santerre
33	<b>SCI Maupaj</b>	2 rue d'Hangest-Dolez N°section S / N° de plan :129	Rosières en Santerre
34	<b>Ets LEBER et fils SCI Les ardoisiers</b>	24 rue du 41ème RI	Rosières en Santerre
35	<b>TIF Dynamique (SCI VAN3)</b>	24, rue du Niger	Rosières en Santerre
36	<b>CHIPEX</b>	6 rue du château N° de section : ZM / N°Plan :99	Soyécourt
37	<b>EARL Maille</b>	6 rue du château N° de section : ZM / N°Plan :99	Soyécourt
38	<b>Endiverie de Soyecourt</b>	1 rue du château ZL33 ZL34 ZL37 ZL25 ZL39	Soyécourt
39	<b>GIE de Soyécourt</b>	1 rue du château ZL33 ZL34 ZL37 ZL25 ZL39	Soyécourt
40	<b>Primacoop</b>	2b rue du château ZL33 ZL34 ZL37 ZL25 ZL39	Soyécourt
41	<b>Chipex</b>	2b rue du château ZL33 ZL34 ZL37 ZL25 ZL39	Soyécourt



42	<b>Plâtrerie Moderne SARL</b>	3 rue neuve et 9001 rue neuve N° de section : AC 167 /103 et 165 N° invariant : 0132152P / 0132161M	Soyécourt
43	<b>TURQUET Sébastien / IPC Carrosserie</b>	2 rue d'Harbonnières N° de section : AB / N°Plan :48 et 49	Vauvillers
44	<b>SCEA Maison rouge</b>	99 rue de Lihons ZA48 ZA58 2B26 2B29	Vauvillers

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le président,  
Philippe CHEVAL**



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

**Délibération n°2023-048 : Présentation du rapport social unique 2021**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 8

Titulaires ayant donné pouvoir : 11

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 21 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, L. LEBOEUF, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, C. FOURNET, JC. LOUVET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, D. PRONNIER, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), FX DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE), A. HANOCQ (suppléante de C. BEAUFILS)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** X. PALPIED à G. CARON, L. POTIER à P. CHEVAL, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à JL MAILLARD, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, C. LEBRUN à L. PATTE, R. BILLORE à A. HANOCQ, JL RAMECKI à B. GANCE, M. LELEU à X. SCHNEBLE, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à D. PRONNIER.

**Titulaires absents ou excusés :** D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. LEBRUN –MERLIN, M. BAILLON, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, C. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BALCONE, D. MESSIO, JL RAMECKI, M. LELEU, C. ROUVROY, L. MAILLE, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

**Objet : Présentation du rapport social unique 2021**

La séance ouverte,

Le président présente le rapport social unique 2021 à l'assemblée conformément à la réglementation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable du CST en date du 14 septembre 2023,  
Le RSU de la Communauté de communes est joint en annexe.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, prend acte de la teneur de ce débat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le président,**  
**Philippe CHEVAL**  
*Le vice-président*  
*Philippe CHEVAL*



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

**Délibération n°2023-049 : Remboursement anticipé du prêt N°MON284772CHF001.**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 8

Titulaires ayant donné pouvoir : 11

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 21 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, L. LEBOEUF, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, C. FOURNET, JC. LOUVET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, D. PRONNIER, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), FX DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE), A. HANOCQ (suppléante de C. BEAUFILS)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** X. PALPIED à G. CARON, L. POTIER à P. CHEVAL, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à JL MAILLARD, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, C. LEBRUN à L. PATTE, R. BILLORE à A. HANOCQ, JL RAMECKI à B. GANCE, M. LELEU à X. SCHNEBLE, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à D. PRONNIER.

**Titulaires absents ou excusés :** D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. LEBRUN –MERLIN, M. BAILLON, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, C. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BALCONE, D. MESSIO, JL RAMECKI, M. LELEU, C. ROUVROY, L. MAILLE, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

**Objet : Remboursement anticipé du prêt N°MON284772CHF001.**

La séance ouverte,

Terre de Picardie porte un intérêt constant au coût de son encours de dette compte tenu des fluctuations des marchés financiers internationaux.

La situation actuelle nous invite à réfléchir sur le coût de certains emprunts composant l'encours de dette notamment celui du budget annexe de l'assainissement collectif qui est composé d'emprunt indexés sur la valeur de l'euro sur les marchés financiers.

Une étude a été menée avec la banque DEXIA Crédit Local sur le prêt cité en objet et cela a débouché sur un projet tendant à rembourser par anticipation ce prêt.

Il s'agit d'un prêt contracté en 2002 pour une valeur de 198 984 € amortissable sur 30 ans au taux fixe de 4.72 %. Cet emprunt a la particularité d'avoir été contracté en Franc Suisse CHF ce qui confère une variabilité à son coût car à chaque échéance le capital restant dû est recalculé en fonction du rapport entre le Franc Suisse CHF et l'Euro.

La banque DEXIA Crédit Local propose un remboursement anticipé de ce prêt moyennant une indemnité de remboursement anticipé d'environ 11 500 € (à recalculer dans les conditions contractuelles en fonction du cours de change EUR/CHF).

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir décider de rembourser par anticipation le prêt N°MON284772CHF001 auprès de la Banque DEXIA Crédit Local dont les caractéristiques financières à la date de rédaction de la délibération sont les suivantes :

Capital restant dû : 136 008.76 € (capital réel : 88 968,55 € / perte de change sur capital : 47 040.21 €).

Indemnité pour remboursement anticipé : 11 408.42 €

Intérêts courus non échus : 4 279.74 €

(Ces montants sont communiqués à titre indicatif et feront l'objet d'une actualisation sur la base du cours de change EUR/CHF 15 jours avant la date de l'opération).

Ce remboursement anticipé sera autofinancé et les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2023.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à procéder au remboursement anticipé du prêt N°MON284772CHF001
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le président,  
Philippe CHEVAL**

*Philippe Cheval*



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

**Délibération n°2023-050 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 –DSP Chaulnes.**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 8

Titulaires ayant donné pouvoir : 11

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 21 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents** : D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, L. LEBOEUF, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, C. FOURNET, JC. LOUVET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, D. PRONNIER, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires** : D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), FX DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE), A. HANOCQ (suppléante de C. BEAUFILS)

**Titulaires ayant donné pouvoir** : X. PALPIED à G. CARON, L. POTIER à P. CHEVAL, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à JL MAILLARD, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, C. LEBRUN à L. PATTE, R. BILLORE à A. HANOCQ, JL RAMECKI à B. GANCE, M. LELEU à X. SCHNEBLE, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à D. PRONNIER.

**Titulaires absents ou excusés** : D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. LEBRUN –MERLIN, M. BAILLON, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, C. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BALCONE, D. MESSIO, JL RAMECKI, M. LELEU, C. ROUVROY, L. MAILLE, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Secrétaire de séance** : T. LINEATTE

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 –DSP Chaulnes**

Le Président présente au Conseil communautaire le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 – DSP Chaulnes

Il demande aux Maires de bien vouloir le présenter au conseil municipal et le mettre à la disposition des administrés.

Après délibération, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022- DSP Chaulnes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le président,  
Philippe CHEVAL**

*Philippe Cheval*



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

**Délibération n°2023-051 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 – Régie Terre de Picardie**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 8

Titulaires ayant donné pouvoir : 11

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 21 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, L. LEBOEUF, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, C. FOURNET, JC. LOUVET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, D. PRONNIER, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), FX DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE), A. HANOCQ (suppléante de C. BEAUFILS)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** X. PALPIED à G. CARON, L. POTIER à P. CHEVAL, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à JL MAILLARD, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, C. LEBRUN à L. PATTE, R. BILLORE à A. HANOCQ, JL RAMECKI à B. GANCE, M. LELEU à X. SCHNEBLE, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à D. PRONNIER.

**Titulaires absents ou excusés :** D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. LEBRUN –MERLIN, M. BAILLON, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, C. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BALCONE, D. MESSIO, JL RAMECKI, M. LELEU, C. ROUVROY, L. MAILLE, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE



**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 – Régie Terre de Picardie**

Le Président présente au Conseil communautaire le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 – Régie Terre de Picardie

Il demande aux Maires de bien vouloir le présenter au conseil municipal et le mettre à la disposition des administrés.

Après délibération, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022- Régie Terre de Picardie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le président,**  
**Philippe CHEVAL**  
*de vice-président*  
*Dino STÉVE*



A circular stamp with the text "TERRE DE PICARDIE" at the top and "Le cœur des Hauts de France" at the bottom. Inside the circle, it reads "Avenue de Haute Picardie 80200 ESTREES-DENIECOURT" and "Tél. : 03.22.85.14.14". There are two stars on either side of the address.

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

**Délibération n°2023-052 : Prise en charge des frais de formation (BAFA)**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 8

Titulaires ayant donné pouvoir : 11

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 21 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, L. LEBOEUF, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, C. FOURNET, JC. LOUVET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, D. PRONNIER, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), FX DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE), A. HANOCQ (suppléante de C. BEAUFILS)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** X. PALPIED à G. CARON, L. POTIER à P. CHEVAL, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à JL MAILLARD, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, C. LEBRUN à L. PATTE, R. BILLORE à A. HANOCQ, JL RAMECKI à B. GANCE, M. LELEU à X. SCHNEBLE, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à D. PRONNIER.

**Titulaires absents ou excusés :** D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. LEBRUN –MERLIN, M. BAILLON, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, C. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BALCONE, D. MESSIO, JL RAMECKI, M. LELEU, C. ROUVROY, L. MAILLE, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

**Objet : Prise en charge des frais de formation (BAFA)**

La séance ouverte,

Le président expose aux membres du Conseil communautaire qu'il est nécessaire de prendre en charge des formations base BAFA, des personnes ci-dessous conformément à la politique d'animation de Terre de Picardie.

NOMS	PRENOMS	FORMATION	cout de la prise en charge
Caron	Maxime	BASE BAFA	247 €
Canivet	Antoine	BASE BAFA	247 €
Descamps	Esteban	BASE BAFA	247 €
Fourquin	Maélys	BASE BAFA	247 €
Rousseau	Anaïs	BASE BAFA	247 €
		<b>Cout total</b>	<b>1 235 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le président à prendre en charge les formations base BAFA indiquées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 1 235 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le président,  
**Philippe CHEVAL**

*126 de vice-président*  
*Dumas ESTRE*



DEPARTEMENT DE LA SOMME  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

**Séance du 28 septembre 2023**

Date de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

**Délibération n°2023-053 : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet – Coordinateur de réseau Chef de projet politique documentaire du réseau Intercommunal Centaurée**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 34

Suppléants représentant leurs titulaires : 8

Titulaires ayant donné pouvoir : 11

Titulaires absents ou excusés : 19

Votants :

- pour : 53
- contre :
- abstention :

Le 28 septembre deux mil vingt-trois, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 21 septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions de Rosières en Santerre

**Titulaires présents :** D. DOMONT, M. CRAPPIER, JM SAILLY, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, JN CAZE, R. NIETO, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, L. LEOEUF, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, C. FOURNET, JC. LOUVET, S. DECROIX, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, A. MARECHAL, D. PRONNIER, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), F. KOENIG (suppléant de JP AVENEL), FX DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), JL GRARDEL (suppléant de C. BALCONE), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE), A. HANOCQ (suppléante de C. BEAUFILS)

**Titulaires ayant donné pouvoir :** X. PALPIED à G. CARON, L. POTIER à P. CHEVAL, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, J. NORMAND à JL MAILLARD, A. DEVAUX à G. SCIASCIA, C. LEBRUN à L. PATTE, R. BILLORE à A. HANOCQ, JL RAMECKI à B. GANCE, M. LELEU à X. SCHNEBLE, C. ROUVROY à E. PROOT, J. GENEAU DE LAMARLIERE à D. PRONNIER.

**Titulaires absents ou excusés :** D. JACOB, X. PALPIED, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, A. LEBRUN –MERLIN, M. BAILLON, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JP AVENEL, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, A. DEVAUX, C. LEBRUN, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTELE, F. MASSIAS, C. BALCONE, D. MESSIO, JL RAMECKI, M. LELEU, C. ROUVROY, L. MAILLE, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

**Objet : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet - Coordinateur de réseau Chef de projet politique documentaire du réseau Intercommunal Centaurée**

La séance ouverte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24 Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes Terre de Picardie porte un projet de contrat territoire lecture tripartite entre la DRAC Hauts de France et le département de la Somme en lien avec le PETR Cœur des hauts de France. (144 communes – 68 000 habitants) Ce PETR comporte 3 EPCI dont celui de Terre de Picardie qui a pris la compétence lecture publique en totalité. Les 8 bibliothèques-médiathèques constitutives de ce territoire élargi sont dotées d'un SIGB (catalogue unique) et d'un portail documentaire communs.

Deux médiathèques intercommunales fonctionnent en réseau soit la Médiathèque de Chaulnes et de la future médiathèque de Rosières-en-Santerre dont l'ouverture est prévue en septembre 2025.

De par sa compétence Lecture publique, le personnel est mutualisé (4 ETP) ainsi que les collections et les budgets d'acquisition. Le territoire compte également 3 points lecture hors réseau.

En vue de l'ouverture de la médiathèque intercommunale de Rosières en Santerre, le président propose de recruter un coordinateur de réseau, chargé plus particulièrement de la mise en œuvre de la nouvelle médiathèque.

Sa mission consistera à la mise en œuvre de la politique documentaire à l'échelle du réseau et à la préparation des collections pour la future médiathèque intercommunale en lien avec le réseau PETR cœur des hauts de France.

Il participera activement aux projets de développement de la lecture publique et aux actions en direction des publics du territoire de la Communauté de Communes Terre de Picardie et plus largement du territoire du PETR Cœur des Hauts-de-France dans le cadre de la politique documentaire.

Le coordinateur sera en capacité de mener à bien ce projet, évolutif dans le respect d'un calendrier déterminé. Il sera chargé de l'élaboration et la mise en œuvre du projet de mise en réseau en proposant une stratégie en matière de lecture publique et de développement des services aux publics y compris numériques, au regard des besoins et attentes de la population et des élus.

Il s'agit d'un emploi non permanent qui serait assuré par un agent contractuel ou un fonctionnaire par la voie du détachement recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Le contrat de projet mentionné à l'article L. 332-24 est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.

Le contrat de projet prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance.

Le CST, lors de sa séance du 14 septembre 2023 a émis un avis favorable sur cette organisation.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi non permanent de Coordinateur de réseau Chef de projet politique documentaire du réseau Intercommunal Centaurée à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 relevant de la catégorie hiérarchique A.

**Niveau du diplôme requis :** Formation aux métiers du livre, du multimédia, aux usages des TIC et/ou Master, Licence professionnelle, concours bibliothécaire territorial ou assistant qualifié du patrimoine

**Expérience similaire souhaitée :** (mise en œuvre d'une politique documentaire en lien avec un réseau intercommunal, expérience en gestion de projet de construction)

Cet emploi est créé pour une durée de 3 ans pouvant être renouvelé une fois sans que la durée globale (renouvellement inclus) excède 6 ans.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de bibliothécaire

Le recrutement du Coordinateur de réseau pourra faire l'objet d'une demande de subvention notamment de la part de la DRAC dans le cadre du Contrat Territoire Lecture (CTL)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement.

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de créer le poste aux conditions définies ci-dessus.
- **Autorise** le Président à signer le contrat
- **Autorise** le Président à solliciter les subventions afférentes à ce poste

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le président  
Philippe CHEVAL

